



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal convoqué le 28 mai 2019 s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

**Présents** : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, Mme Marie-Claude AOUDIA, M. Frédérick BAGNARD, M. Éric BROSE, M. Didier DULAC, M. Thierry MOËNE, Mme Sylviane GANDREY,

**Absent(e)s** : Mme Karine AVERLY, M. Lilian CHANEL, Mme Nadine DELAHAYE, Mme Emilie ROSIER, Mme Elisabeth VALETTE,

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claude AOUDIA

### DELIBERATIONS :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la demande pour recruter une apprentie pour un CAP petite enfance en alternance (MFR La Palma – école Taponas) à la rentrée scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour à l'unanimité.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 13 mai 2019**

**Reporté.**

#### **2. Création poste ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Madame DUVAL informe l'assemblée que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 avril 2019 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Madame DUVAL expose au conseil municipal : Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Rhône en date du 20 mai 2019, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 26h00 hebdomadaires (annualisés),
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

### **3. Contrat apprentissage**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis sollicité au Comité Technique pour sa réunion du 17 septembre 2019,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Madame DUVAL expose le recrutement en contrat d'apprentissage d'une jeune fille de la commune pour la maternelle de l'école à la rentrée 2019. En effet, suite à différents entretiens entre l'équipe enseignante et les élus, un avis favorable a été émis en date du 14 mai 2019.

Il est précisé que le dossier, composé notamment de la délibération du conseil municipal, doit être soumis pour avis au comité technique du CDG69 le 17 septembre prochain.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2019-2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant,

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
scolaire	1	CAP Petite Enfance	2 ans

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont au budget 2019, au chapitre 012, article 6417,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

## QUESTIONS DIVERSES

- Remerciement Téléthon – 525€ versés par les habitants de la commune.
- Remerciement des Jeunes Pompiers de Ludna pour l'octroi d'une subvention.
- Proposition photos aérienne à charge de la commune non retenue.
- Projet C.N.S.E – le dossier suit son cours : acquisition d'une autre parcelle en vue d'agrandissement
- Plan canicule : point est fait sur les personnes fragiles ; l'attention est particulière portée auprès des personnes isolées
- Projet lotissement communal – en cours de pré-instruction avant dépôt du permis d'aménager.
- Extension du Columbarium – achat de 12 cases supplémentaires posées dans les jours à venir
- Validation d'un ensemble de 6 jeux (moins une voix) (tyrolienne, pyramide en cordes, toboggan, aire de jeux pour les petits avec jeux à ressorts et balancelle) pour enfants à partir de 6 ans sur le terrain du « city stade », pour un montant de 16 497.00 € HT. Une visite sur le terrain a eu lieu avant le conseil municipal avec les conseillers municipaux afin de définir les espaces dédiés à chaque âge et à chaque activité : terrain de boules, jeux, aire de pique-nique, parcours de santé et parcours de fitness
- Un foyer de moustique tigre a été signalé dans un hameau de la commune. Le nécessaire a été fait pour éradiquer la source. Il est rappelé qu'il est important de ne garder aucune eau stagnante, aussi petite soit-elle : assiettes de pot de fleurs, bassines, piscines désaffectées....
- 3 tables de pique-nique sont en cours d'implantation au bord de la Saône.
- Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020
- L'association « sauvons l'église de Taponas » souhaite rappeler sa première manifestation (repas champêtre) aux membres du Conseil et à la population le 16/06 prochain

- Un recrutement est organisé afin de remplacer l'une secrétaire de Mairie sur un temps donné
- RH : un agent est susceptible d'obtenir un traitement NBI du fait de la gestion de caisses : il lui sera compté dès le mois prochain
- Un nouveau point est fait avant la mise en place et le vote du RIFSEEP

*La séance s'est achevée à 22h30*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 03 JUIN 2019**

Monsieur Daniel FAYARD

Madame Sylvie DUVAL

Monsieur Claude F. ANDREANI

Madame Nadine DELAHAYE

Madame Marie-Claude AOUDIA

Madame Karine AVERLY

Monsieur Frédéric BAGNARD

Monsieur Éric BROSSE

Monsieur Lilian CHANEL

Monsieur Gérard CIMETIERE

Monsieur Didier DULAC

Madame Sylviane GANDREY

Monsieur Thierry MOËNE

Madame Emilie ROSIER

Madame Elisabeth VALETTE